



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

22-03-2019-06

Date de convocation le 14/03/2019

Nombre de conseillers en exercice : 12
Présents : 10
Procuration : 1
Votants : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 mars 2019

Le vingt-deux mars deux mil dix neuf à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Étaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS et POLHER ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, HILLOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALEFRANQUE.

Pouvoir: M. DUCOS DUCQ donne pouvoir à M. LACOSTE-PEDELABORDE.

Secrétaire de séance élue : M. PALIS Estelle.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ASSAINISSEMENT

Le Maire est sorti de la salle pour le vote des comptes administratifs et a laissé la présidence à Mme Palis, 1^{ère} adjointe, qui présente les résultats du compte administratif du service assainissement pour l'année 2018.

Le compte administratif 2018 fait apparaître les résultats suivants :

	Dépenses de fonctionnement ou déficit	Recettes de fonctionnement ou excédent	Dépenses d'investissement ou déficit	Recettes d'investissement ou excédent
Résultat reporté 2017		41 054.25 €		191 659.55 €
Opérations de l'exercice	- 127 461.78 €	132 833.13 €	- 81 091.70 €	177 417.53 €
Totaux	- 127 461.78 €	173 887.38 €	- 81 091.70 €	369 077.08 €
Résultats de clôture		46 425.60 €		287 985.38 €
Restes à réaliser			-100 546.80 €	0 €
Totaux cumulés		46 425.60 €	-100 546.80 €	287 985.38 €
Résultats définitifs		46 425.60 €		187 438.58 €

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2018 à l'unanimité des membres votants lors du vote (10 voix).

Ainsi fait et délibéré à MONT, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 02/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 02/04/2019